



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

*Direction Générale de l'Aménagement,
du Logement et de la Nature*

Direction de l'eau et de la biodiversité

*Sous-direction de l'Action Territoriale,
de la Législation de l'Eau et des Matières Premières*

Bureau des Agences et Offices de l'eau

Paris, le

**La Directrice de l'eau et de la
biodiversité**

à

MM les Directeurs des agences et des
offices de l'eau

Référence :

Affaire suivie par : T. MONSAINGEON
timothee.monsaingeon@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 01.40.81.34.14 – Fax : 01.40.81.64.06

Objet Dispositions relatives à rémunération des exploitants des services de distribution d'eau potable et d'assainissement chargés de percevoir les redevances mentionnées aux articles L. 213-10-3 et L. 213-10-6 du code de l'environnement

L'article D. 213-48-93-1 du décret n° 2007-1844 du 26 décembre 2007 prévoit que l'agence de l'eau verse à l'exploitant chargé de percevoir les redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte, une rémunération d'un montant de 0,30 euro hors taxe par facture, dans la limite d'un montant annuel de 0,90 euro hors taxe par abonné au service d'eau.

Ce tarif n'est divisé par deux qu'en cas de séparation de la facturation de la fourniture d'eau et de la redevance d'assainissement. Si une commune n'organise pas de service d'assainissement (notamment lorsque les habitations sont dotées de systèmes d'assainissement non collectifs), aucune facturation séparée n'a lieu et il convient donc d'appliquer le tarif de 0,30 euro par facture, correspondant au tarif précédemment en vigueur pour la facturation de la contre-valeur après actualisation.

Je vous remercie de bien vouloir me confirmer la bonne application de ces règles par vos services et de me saisir éventuellement de toute difficulté rencontrée.

La directrice de l'eau et de la biodiversité

Odile Gauthier

**Présent
pour
l'avenir**